

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 368

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 73, insérer l'alinéa suivant :

« En parallèle des négociations avec les industriels sur le MCO, les mécaniciens au sein de nos armées feront l'objet d'une attention particulière à travers la mise en place de mesures spécifiques pour les fidéliser. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme indiqué au sein du rapport sur le bilan de la LPM 2019-2025, une attention particulière doit être portée aux mécaniciens des armées pour les fidéliser et lutter contre leur débauchage précoce et non coordonné, notamment par des entreprises de la BITD. Ces mesures peuvent prendre, par exemple, la forme d'accords avec lesdites entreprises et d'une amélioration de leurs conditions de travail.